



PERF'ENERGIE

ACCOMPAGNEMENT ISO 50001

Contenu de la mission :

L'objectif de cette seconde phase du programme Perf'Energie est de proposer la mise en place d'un Système de Management de l'Energie (SMÉ) adapté à l'entreprise sur la base de la norme ISO 50001.

La mise en place d'un SMÉ permet d'élaborer une gestion efficace de l'énergie pour réaliser des économies et réduire les consommations énergétiques. Le SMÉ prend en compte la totalité des usages énergétiques de l'entreprise ainsi que les contraintes économiques, financières, techniques et commerciales.



CCI SEINE-ET-MARNE

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
T. 01 74 60 51 96 – F. 01 74 60 51 01 - celine.meunier@seineetmarne.cci.fr

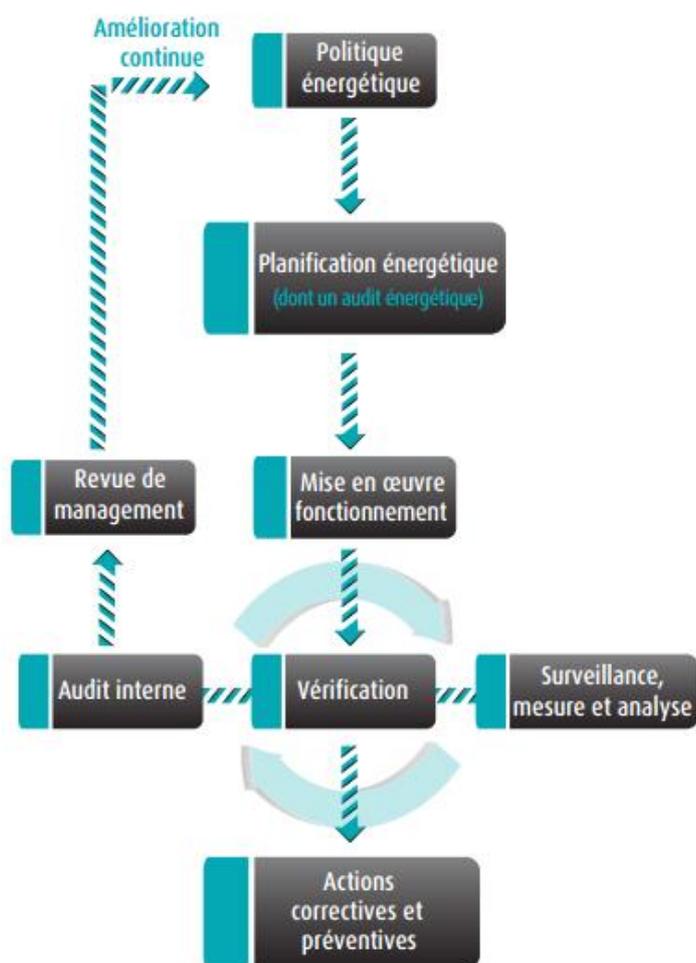
La **norme ISO 5001:2011** définit un cadre d'exigences pour que les organismes puissent :

- Élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie ;
- Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en œuvre la politique ;
- S'appuyer sur des données pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétiques et prendre des décisions y relatives ;
- Mesurer les résultats ;
- Examiner l'efficacité de la politique ;
- Améliorer en continu le management de l'énergie.

A l'image des normes ISO 9001 (Système de Management de la Qualité) et ISO 14001 (Système de Management de l'Environnement), la norme ISO 5001 est basée sur un principe d'amélioration continue et la méthodologie de la roue de Deming (PDCA, planifier, développer, contrôler et agir).

L'ISO 5001 est une norme en plein essor du fait de la maîtrise des consommations énergétiques qu'elle apporte aux entreprises de toutes tailles.

Cet accompagnement permet à votre entreprise d'atteindre le « niveau » pour être certifiée ISO 5001. Cependant, le passage de la certification n'est pas obligatoire. Vous pouvez mettre en place un SMÉ sans vouloir le valoriser.



Modèle de système de management de l'énergie suivant la norme NF EN ISO 5001.

La boucle de l'amélioration continue « planifier – faire – vérifier – agir » (PDCA) sur laquelle est fondée cette norme la rend compatible avec les autres normes de systèmes de management.



CCI SEINE-ET-MARNE

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
T. 01 74 60 51 96 – F. 01 74 60 51 01 - celine.meunier@seineetmarne.cci.fr

L'accompagnement à la norme ISO 50001 proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne est décliné en trois étapes. Au préalable, il est nécessaire de désigner au sein de l'entreprise le pilote du projet.

Etape 1 : Réunions collectives

Cette étape comprend trois réunions collectives d'une journée chacune (7 heures). Ces réunions visent à délivrer les apports théoriques communs nécessaires à l'élaboration d'un SMÉ. De même, elles permettent un partage d'expériences entre les entreprises engagées dans des problématiques similaires.

- **Réunion collective 1** : Formation ISO 50001, présentation de la norme, étude des exigences, revue énergétique, identification des usages énergétiques significatifs...
- **Réunion collective 2** : Mise en œuvre du SMÉ, création d'un système documentaire, étude du chapitre relatif à la planification énergétique, maîtrise opérationnelle, identification des activités, cibles énergétiques, plan de comptage de l'énergie, politique d'achat, détermination des responsabilités, compétences, formation, sensibilisation et communication.
- **Réunion collective 3** : Suivi du SMÉ, identification des éléments à surveiller, des non-conformités, des actions correctives, mise en place de la procédure d'audit interne...

Etape 2 : Interventions sur site

Ces interventions visent à mettre en application les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de l'étape 1.

- Déploiement du SMÉ
- Suivi du SMÉ
- Revue de Management (examen de l'ensemble du SMÉ)
- Actions correctives et finalisation

Si l'entreprise est certifiée ISO 14001, elle dispose déjà d'un système de management et cette étape comprendra 3 interventions sur site (journée de 7 heures).

Si l'entreprise n'est pas certifiée ISO 14001, alors cette étape comprendra 6 interventions sur site (journée de 7 heures).

L'entreprise devra également fournir un travail en interne pour mener à terme cette étape (recherches et collecte de données par exemple).

Etape 3 : Audit interne ou Audit à blanc

D'une durée d'une journée et demie, cet audit réalisé dans des conditions similaires à un audit de certification permet d'évaluer le SMÉ développé. Il se déroule juste avant la dernière intervention sur site qui permet d'apporter des éléments correctifs.

L'attention sera portée plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Vérifications documentaires,
- Interview des salariés et des dirigeants,
- Observations et visite du site.



CCI SEINE-ET-MARNE

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
T. 01 74 60 51 96 – F. 01 74 60 51 01 - celine.meunier@seineetmarne.cci.fr

Le déroulement du programme technique est détaillé dans le tableau suivant :

Etapas		Tps* alloué	Objet	Qui	Lieu
N°	Titre				
1	IS 0		Validation par la direction du site pour valider les documents de la phase 1 (Diagnostic Energétique)	Dirigeant + Pilote + Consultant	Sur site
2	RC 1	1 jour	Formation à l'ISO 50001, présentation de la norme, étude des exigences	Pilotes des entreprises participantes + consultant	A la CCI
3	RC 2	1 jour	Méthodologie de la mise en œuvre du SMÉ	Pilotes des entreprises participantes + consultant	A la CCI
4	IS 1 à IS 8	1 jour (entreprise certifiée ISO 14001) 4 jours (entreprise non certifiée)	Déploiement du SMÉ	Pilote + consultant	Sur site
5	RC 3	1 jour	Méthodologie du suivi du SMÉ	Pilotes des entreprises participantes + consultant	A la CCI
6	IS 9 à IS 10	1 jour	Revue de direction	Dirigeant + Pilote + Consultant	Sur site
7	IS 11 à IS 13	1,5 jours	Audit interne du SMÉ	Dirigeant + Pilote + Consultant	Sur site
8	IS 14 à IS 15	1 jour	Finalisation et action corrective suite à l'audit	Dirigeant + Pilote + Consultant	Sur site

RC : Réunion collective
IS : Intervention sur site

*Le nombre de jours d'accompagnement est défini dans le tableau suivant :

Catégorie d'entreprise	Nombre de jours d'intervention	Tarif
Entreprises certifiées ISO 14001	Forfait : 7,5 jours (3 RC + 3 IS + 1,5 Audit)	1100 euros net
Entreprises non certifiées ISO 14001	Forfait : 10,5 jours (3 RC+ 6 IS + 1,5 Audit)	1800 euros net



CCI SEINE-ET-MARNE

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
T. 01 74 60 51 96 – F. 01 74 60 51 01 - celine.meunier@seineetmarne.cci.fr